

Téléchargez gratuitement
l'application **Recycle!**
pour tout connaître sur
les collectes des déchets.



**PMC : vous serez averti personnellement
lorsqu'il y aura du nouveau pour le sac bleu**

LIMAL, BIERGES – ZONE 1 (liste des rues voir verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	11-25	8-22	8-22	3(sa)-19	3-17-31	14-28	12-26	9-23	6-20	4-18-30(sa)	15-29	13-27
Papiers-cartons	4	1	1-29	26	22(sa)	21	19	16	13	11	8	6
Ordures ménagères Déchets organiques	Zone 1 (Limal - Bierges) : tous les mercredis (le samedi en cas de jours fériés)											

WAVRE – ZONES 2 ET 3 (liste des rues voir verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	2(sa)-15-29	12-26	12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30	13-27	10-24	8-22	5-19	3-17-31
Papiers-cartons	22	19	19	16	14	11	9	6	3	1-29	26	24
Ordures ménagères Déchets organiques	Zone 2 (Wavre sud) : tous les jeudis (le samedi en cas de jours fériés) Zone 3 (Wavre Nord) : tous les vendredis (le samedi en cas de jours fériés)											

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Visez juste avec le guide de tri des emballages

PMC

(bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



P Bouteilles et flacons en Plastique



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique

M Emballages Métalliques



Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

C Cartons à boissons



Collecte en porte-à-porte*



ATTENTION ! Pas d'extension des emballages en plastique autorisés dans les sacs bleus tant que le centre de tri n'est pas adapté (pas avant l'été 2021). Donc sont toujours interdits :



Barquettes et ravers en plastique



Frigolite, papiers aluminium et cellophane



Tout autre emballage et objet en plastique



ORDURES MÉNAGÈRES



Gobelet en plastique



Pot de yaourt



Papiers et cartons sales

Sont à déposer au recyparc :

- Emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Pots de fleurs.



- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



- Emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.

- Films d'emballage en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout...



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*



Verre coloré

Verre incolore



Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les verres résistant aux hautes températures



La porcelaine, la céramique et la terre cuite



Le verre plat tel que vitres et miroirs, l'opaline et le cristal



Les ampoules économiques et les tubes néon



Remarque : Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*
Caisses en carton / piles de papier ficelées ou conteneur réservé uniquement aux papiers-cartons**



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes



Remarques

- Maximum 1 m³.
- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg ou dans votre conteneur 240 L pour papiers-cartons.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les papiers et cartons sales



Les photos



Le papier peint



Le papier aluminium



ORDURES MÉNAGÈRES



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

*ou via le recyparc ** Facultatif. Plus d'infos: valmat@inbw.be

Ville de Wavre

Collecte des ordures ménagères

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte après 20 heures ou le jour de la collecte avant 6 heures du matin. Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les sacs réglementaires de la Commune.

La collecte des déchets ménagers aura lieu :

- **Zone 1 (Limal - Bierges) : tous les mercredis (le samedi si jour férié)**
- **Zone 2 (Wavre sud) : tous les jeudis (le samedi si jour férié)**
- **Zone 3 (Wavre nord) : tous les vendredis (le samedi si jour férié)**

ATTENTION : la rue Renée Magritte est uniquement collectée en porte-à-porte pour les P/C et les PMC. Les ordures ménagères et déchets organiques sont à déposer dans les conteneurs enterrés.

Collecte des déchets organiques

Chaque semaine en même temps que les ordures ménagères.

ATTENTION : seuls les sacs compostables réglementaires avec le logo in BW sont acceptés (capacité de 25 litres/sac).

En vente dans les mêmes commerces que les sacs réglementaires blancs (ordures ménagères).

Que puis-je mettre dans mon sac de déchets organiques ?

Celui-ci est destiné aux déchets biodégradables: restes de repas, épluchures de fruits et de légumes, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs, de noix, de moules, os, petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées), mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, litières biodégradables et aliments périmés sans leur emballage.



Sont exclus: langes (enfant/adulte), films et emballages en plastique, cendres, lingettes, litières non biodégradables. Les sacs mal triés ne seront pas collectés. Veuillez alors retirer les intrus du sac et représentez-le à la collecte de la semaine suivante. Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- En cas de travaux, placez vos déchets à **un endroit accessible**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.
- **S'ils n'ont pas été collectés**, contactez in BW (0800/49 057 ou valmat@inbw.be) le jour même et laissez vos déchets sur le trottoir jusqu'au soir du jour ouvrable suivant. Le cas échéant, après ce délai, merci de rentrer vos déchets et de les représenter à la prochaine collecte. **Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte !**

Collecte des sapins de Noël

- **Zone 1 (Limal - Bierges) :** le mercredi 13 janvier
- **Zone 2 (Wavre sud) :** le mercredi 13 janvier
- **Zone 3 (Wavre nord) :** le mercredi 13 janvier
- Les sapins doivent être dépourvus de boules, de guirlandes, de jeux de lumière, de toute décoration en général et de tout système qui permet de les tenir debout. Les sapins en plastique ou en toute autre matière synthétique sont exclus !

Collectes des ordures ménagères

Collecte tous les mercredis (le samedi si jour férié)

Acreman (rue)	Champ du Haut	Fond Collart (rue du)
Aigue-Marine (résidence)	Champêtre (rue)	Fond des Chevaux (rue)
Aisne (résidence de l')	Champles (rue de) de la	Fontaine del Turc (chemin)
Albert 1 ^{er} (place)	E411 à la rue de l'Étoile	Fontaines (sentier des)
A l'Busse (ruelle)	Champs des Fontaines	Fougères (av. des)
Alouettes (av. des)	Chasse (laie de la)	Français (tienne des)
Altair (résidence)	Château d'Eau (rue du)	Françis (rue Joseph)
Amblève (résidence de l')	Chênes (av. des)	Frêne (av. du)
Améthyste (résidence)	Chevrettes (laie aux)	Galaxie (av. de la)
Amitié (rue de l')	Chevreuils (laie aux)	Gare (av. de la)
André (rue Antoine)	Cigogne (av. de la)	Genêts (rue des)
Andromède (résidence)	Cimetière (rue du)	Georgette (av.)
Angoussart (rue d')	Cité (square de la)	Goossens (rue Lucien)
Aubépines (av. des)	Closière (rue de la)	Goupil (laie du)
Australe (av.)	Cocher (av. du)	Grand Cortil (sentier du)
Automne (clos de l')	Combattants (rue des)	Grandsart (rue de)
Avoines (av. des)	Communes (rue des)	Grimohaye (rue de)
Azalées (av. des)	Comète de Halley (av. de la)	Guéret (av. du)
Baleau (av. du)	Constellation (place de la)	Haie (rue de la)
Baleaux (sentier des)	Coquelicots (rue des)	Haras (clos du)
Barivaux (clos du)	Coyautes (chemin des)	Hardy (rue Arthur)
Bauduin (rue Achille)	Crisnaires (chemin des)	Hêtres (av. des)
Beau Champ (av. du)	Crocus (sentier des)	Hiver (rue de l')
Bécasse (layon de la)	Cygne (chemin du)	Hortensias (av. des)
Belette (layon de la)	Cygne (résidence du)	Hubin (rue)
Bel Horizon (av.)	Cytises (clos des)	Industrie (rue de l')
Belle Vue (square)	Daguets (laie aux)	Iris (chemin des)
Bergeronnettes (clos des)	Dâims (laie aux)	Jadot (rue)
Bételgeuse (résidence)	Dechamps (rue Joseph)	Jardins (rue des)
Beumont (rue du Bois de)	Decuyper (av.)	Jaumotte (impasse Charles)
Biches (laie aux)	Deladrière (rue Léon)	jaumotte (rue Charles)
Biernaux (rue)	Demaret (rue)	Jonquilles (av. des)
Blanc Try (rue du)	Diamant (résidence)	Jupiter (résidence)
Blés (av. des)	Diligence (av. de la)	Jurdant (rue René)
Bleuets (rue des)	Domaine (av. du)	Justice (chemin de la)
Bois (rue du)	Douaire (av. du)	Laffineur (rue Edmond)
Bois de Beumont (rue du)	Douaire (sentier du)	Lapereau (laie du)
Bois de la Pierre (venelle du)	Dyle (rue de la)	Larmoyer (rue)
Bois l'Abbé (rue du)	Éclaireurs (clos des)	Lauzelle (chemin de)
Bois Michot (sentier du)	Écoles (rue des)	Legrève (rue Constant)
Bois Wilmet (rue du)	Églantine (av. de l')	Legrève (rue Elie)
Boisacq (courte rue)	Église (rue de l')	Leroy (sentier)
Boisacq (rue Cour)	Émeraude (résidence)	Lesse (résidence de la)
Boréale (av.)	Enclos (chemin de l')	Lilas (av. des)
Bourgeois (chemin de)	Équinoxe (av. de l')	Lopez (av. Thomas)
Bourse (av. de la)	Été (rue de l')	Loups (rue aux)
Bouvreuils (av. des)	Étoile (rue de l')	Lyre (résidence de la)
Brison (rue Marc)	Europe (bd de l') de l'entrée de	Mabille (av. des Frères)
Bruyères (chemin des)	Limal jusqu'à la E411	Magnolias (av. des)
Buchet (sentier du)	Everaerts (rue Géry)	Malcorps (rue Guillaume)
Calèche (av. de la)	Facq (sentier Laurent)	Manège (rue du)
Camélias (av. des)	Faisans (av. des)	Manil (bois du)
Cantonier (scavée du)	Faons (laie aux)	Manil (rue du)
Carmes (rue des)	Faucons (laie aux)	Manoir (clos du)
Carrière (rue de la)	Fauvettes (av. des)	Maréchaux (chemin des)
Carrière (scavée de la)	Ferme des Morts	Martineau (sentier du)
Cassiopée (résidence)	(chemin de la)	Mathieu (impasse Joseph)
Cerfs (laie aux)	Fierland (av. Paul de)	Mathieu (rue Joseph)
Champ de Courses (av. du)	Flétry (chemin du)	Mathy (rue Joseph)

Mélèzes (rue des)
Mérode (av. de)
Messe (chemin de)
Meuse (av. de la)
Minéraux (av. des)
Moriensart (rue de)
Morimont (rue)
Mosray (rue Félicien)
Moufons (layon des)
Moulin à Eau (rue du)
Muguets (sentier des)
Neptune (résidence)
Nivelles (av. de)
Notre-Dame (av.)
Onyx (résidence)
Opale (résidence)
Orion (résidence)
Ourthe (résidence de l')
Paradis (clos du)
Perce-Neige (av. des)
Perdrix (sentier des)
Pervenches (clos)
Petit Sart (rue du)
Peupliers (av. des)
Pins Sylvestres (clos des)
Pirroy (chemin du)
Plagniau (chemin du)
Pléiades (av. des)
Pluton (résidence)
Poète (Vieux chemin du)
Poilu (rue du)
Prés (rue des)
Presbytère (rue du)

Preux (sentier du)
Primevères (clos des)
Prince Cavalier (sentier)
Princesse (sentier de la)
Printemps (clos du)
Provinciale (rue) de la rue
Charles Jaumotte à la E411
Rauscent (rue Joséphine)
Ravet (sentier)
Renisart (clos du)
Renoncules (av. des)
Résistance (av. de la)
Rikir (sentier)
Rixensart (route de)
Robinier (av. du)
Roche (rue de la)
Rofessart (chemin de)
Rofessart (rue de)
Rosières (chemin de)
Rubis (résidence)
Sablière (av. de la)
Saffetiau (rue du)
Sagittaire (résidence du)
Saint-Pierre (rue)
Saisons (rue des)
Sambre (résidence de la)
Sambrée (rue)
Sangliers (laie aux)
Saphir (résidence)
Sapins (chemin des)
Saturne (résidence)
Saussalles (rue des)
Scavée (rue de la)

Seigle (av. du)
Semois (résidence de la)
Seucha (chemin du)
Sneessens (rue Joseph)
Spiréts (av. des)
Station (rue de la)
Stocquoy (chemin du)
Stocquoy (côté Bierges-Limal)
Sucrerie (chemin de la) de la
rue de l'église à la E411
Tarins (av. des)
Tennis (sentier du)
Terrienne (rue de la)
Tirailleurs (av. du 13^e)
Topaze (résidence)
Tourterelles (chemin des)
Traque (laie de la)
Traquet (sentier du)
Try (chemin du)
Turquoise (résidence)
Vanasse (clos)
Van Grootven (rue Victor)
Véchaux (clos des)
Veneur (laie du)
Verger (clos du)
Vesdre (résidence de la)
Vicinal (clos du)
Sangliers (laie aux)
Voyageur (rue du)
Warche (résidence de la)
Wastinne (rue de la)

Fleurie (rue + ruelle)
Fond des Cloches (av.)
Fond des Mays
Fond Noël (chemin)
Four à Briques (av. du)
Forgeron (chemin du)
Frênaie (allée de la)
Frênaie (voie de la)
Froidmont (av. de)
Fronaison (av. de la)
Futaie (venelle de la)
Gaspard (venelle)
Gérard (voie Maréchal)
Godefroid 1^{er} (av. Duc)
Godru (av. du ruisseau du)
Godru (montagne du)
Grand Bon Dieu de Pitié
(venelle)
Grand Bon Dieu du Tour
(venelle)
Grand Cortil (rue du)
Grogards (venelle des)
Grouchy (voie Maréchal)
Hêtraie (allée de la)
Hongrie (av. Marie de)
Hugo (av. Victor)
Huit Bonniers (av. des)
Hussards (venelle des)
Huy (chaussée de)
Iffs (venelle aux)
Infanterie (venelle de l')
Jean 1^{er} (av. Duc)
Jeanne (av. Duchesse)
Jehan (av. Chevalier)
Jockey (chemin du)
Lanciers (venelle des)
Lauriers (venelle des)
Le Bon (av. Philippe)
Leurquin (square)
Longchamps (chaussée du)
Louvain (chaussée de)
Louvranges (chemin de)
Luxembourg (av. Maréchal de)

Maeterlinck (av. Maurice)
Mainmorte (venelle de la)
Maréchal Ney (voie du)
Marivaux (av.)
Marronniers (venelle des)
Marschouw (av. Philibert)
Masson (av. Arthur)
Maupassant (av.)
Ménétrier (av. du)
Merisiers (venelle des)
Meunier (rue du)
Mirabeau (av.)
Mistral (av. du)
Molière (av.)
Monnaie (rue de la)
Montesquieu (av.)
Morsaint (sente de)
Mousson (av. de la)
Namur (chaussée de)
Namur (rue de)
Noisetiers (venelle des)
Notre-Dame des Champs
(venelle)
Noyers (venelle des)
Octroi (venelle de l')
Pagnol (av. Marcel)
Panorama (av. du)
Parc (av. du)
Pêcheurs (venelle des)
Peupleraie (allée de la)
Pinsons (sente des)
Piriati (av. du)
Piriati (sente du)
Planchette (av. de la)
Platanes (venelle des)
Plisnier (av. Charles)
Poiriers (venelle des)
Pommiers (venelle des)
Préas (venelle des)
Pré Joli (venelle du)
Procession aux Reliques (av.)
Pruniers (venelle des)
Prussiens (venelle des)

Puits (rue du)
Rabelais (av.)
Racine (av.)
Ramée (venelle de la)
Réserve (venelle de la)
Roncier (sentier du)
Rond Bois (venelle du)
Ruisseau (av. du)
Sainte-Reine (rue)
Saint-Job (av.)
Sansonnets (sente des)
Sapins (voie des Quatre)
Sart (venelle de)
Scailteux (ruelle des)
Seringas (clos des)
Serins (sente des)
Sittelles (sente des)
Sol (rue du)
Sorbiers (av. des)
Souverain (rue du)
Spontin (av. Seigneurie de)
Tanneries (impasse des)
Tanneries (quai des)
Tenderie (av. de la)
Tendeur (av. du)
Terlongval (venelle de)
Thuyas (venelle aux)
Tram (voie du)
Tramontane (av. de la)
Tribut (venelle du)
Tuileries (place des)
Val (venelle du)
Vanniers (rue des)
Vaudemont (av. Prince de)
Verdiers (sente des)
Verhaeren (av. Emile)
Verlaine (av. Paul)
Vieusart (chemin de)
Voltaire (av.)
Voltigeurs (venelle des)
Walhain (av. Seigneurie de)
Wauters (rue Joseph)
Wenceslas (av. Duc)

Zone 2 (Wavre sud) : tous les jeudis (le samedi si jour férié)

Abbaye d'Affligem (av. de l')
Acacias (av. des)
Acers (venelle des)
Aisance (av. de l')
Aisemont (montagne d')
Alizés (av. des)
Amandiers (venelle des)
Aquilon (av.)
Aragon (av. Louis)
Artisans (place des)
Astrid (av. Reine)
Aube (av. de l')
Aulnaie (allée de l')
Balzac (av.)
Barrière Moye (rue)
Baudelaire (av.)
Belloy (av. du)
Belvédère (av. du)
Blücher (voie Général)
Bohy (av.)
Bois Becquet (av.)
Bois Colette (sente du)
Bois de Saras (venelle du)
Bois de Villers (venelle du)
Bois Sohet (av.)
Bon Bateau (rue du)
Bosch (place Alphonse)

Bouleaux (venelle aux)
Bride (av. de la)
Briqueterie (av. de la)
Brise (av. de la)
Bruyère Sainte-Anne
(venelle)
Bruyère St-Job (av.)
Buissons (venelle des)
Cailloux (venelle aux)
Carême (rue Maurice)
Caulé (rue)
Cavalerie Légère (venelle de la)
Centremont (av.)
Champ des Monts (av. du)
Chapelle Robijns (av.)
Chardonnerets (sente des)
Charlanet (venelle)
Charles le Téméraire (av.)
Charles Quint (av.)
Charmes (venelle des)
Charrons (chemin des)
Chasseurs à cheval
(voie des)
Châtaigniers (venelle des)
Chauwères (venelle des)
Chemins (rue des Quatre)
Chênearaie (allée de la)

Chérémont (av. de)
Clarisses (impasse des)
Claudel (av. Paul)
Clos (av. du)
Comte de Namur (av.)
Corderie (rue de la)
Corswarem-Looz (av. Duc)
Couronne (rue de la)
Crépuscule (sente du)
Croisée (av. de la)
Cuirassiers (voie des)
Cyprés (venelle aux)
Daudet (av.)
David (av.)
Deux Dîmes (av. des)
Diderot (av.)
Doiceau (av. de)
Dragons (venelle des)
Duc Henri de Brabant (av.)
Duchesse de Lorraine (av.)
Dumas (av.)
Eau (ruelle du coulant d')
Empereur (venelle de l')
Éperon (av. de l')
Épicéas (venelle aux)
Étang (av. de l')
Étrier (av. de l')

Zone 3 (Wavre nord) : tous les vendredis (le lendemain si jour férié)

Auatiques (chaussée des)
Août (rue du Quatre)
Arbre de la Liberté
(sentier de l')
Arbre de la Liberté
(Square de l')
Atrébates (chaussée des)
Barbier (rue)
Barrière du Point du Jour
(chée de la)
Beaufaux (place Polydore)
Béguinage (courte rue du)
Béguinage (rue du)
Belle Voie (av. de la)
Berger (place Henri)
Berger (tienne)
Bierges (chemin de)

Bilande (tienne de la Petite)
Bilande (tienne de)
Blanchisserie (ruelle de la)
Bois de Laurensart
(chaussée du)
Bonnetiers (square des)
Borgendael (chemin du)
Bouval (clos du)
Brasseries (rue des)
Bruxelles (chaussée de)
Bruxelles (rue de)
Burgondes (drève des)
Calongette (impasse)
Calvaire (rue du)
Camp Romain
Carabiniers (rue des)
Carmes (galerie des)

Carmes (place des)
Casso (tienne)
Cense (tienne de la)
Centre sportif (av. du)
Cépage (tienne du)
Cerises (chaussée des)
Cerisier d'Haine (rue)
Champ des Sarts (tienne du)
Champles (rue de) de la
E411 à la rue de Rosières
Chapelle Sainte-Elisabeth
(rue)
Château de la Bawette
(chaussée du)
Chemin de fer (rue du)
Collines (chaussée des)
Colon (rue Adelin)

Commanderie (chemin de la)
Commerce (rue du)
Cordonnier (impasse du)
Coteaux (tienne des)
Croix de Feu (rue des)
Culot (chaussée du)
Cure (place de la)
Cure (rue de la)
Déportés (av. des)
Deraedt (rue Constant)
Diable (chemin du Pauvre)
Dolimont (rue)
Drapiers (rue des)
Drôme (chaussée de la)
Éburons (chaussée des)
Edison (av.)
Eiffel (av.)
Einstein (av.)
Ermitage (rue de l')
Escaille (rue de l')
Étourneaux (rue des)
Europe (bd de l') de la E411
à la place Alphonse Bosch
Fabrique (rue de la)
Flamands (chemin des)
Flandre (cense de)
Flandre (rue de)
Fleming (av.)
Fontaines (Courte rue des)
Fontaines (rue des)
Fortune (rue Lambert)
Francée (tienne de la)
Francs (chaussée des)
Franklin (av.)
Galilée (av.)
Gare de Basse-Wavre
(ruelle de la)
Garonne (chaussée de la)
Gaulois (chaussée des)
Genval (rue de)
Gironde (chaussée de la)
Gramme (av. Zénobe)
Grand Vivier (tienne du)
Gravier (rue du)
Hallaux (chemin)
Hameau (chemin du)
Hameau (sentier du)
Hang (tienne du)
Haute (rue)
Hayettes (tienne des)
Herbatte (chaussée de l')
Hirondelles (sentier des)
Hosté (chaussée de l')
Hostellerie (drève de l')
Hostellerie (tienne de l')
Hôtel (rue de l')
Hôtel de Ville (place de l')
Huîtres (quai aux)
Javeline (tienne de la)
Joppart (rue Joseph)
Lasne (chaussée de la)
Lavoisier (av.)
Lepage (av. Henri)
Letroy (rue Florimond)

Liberté (rond point de la)
Limite (rue de la)
Liniers (rue des)
Loire (chaussée de la)
Loriette (place de la)
Mattagne (av. Auguste)
Mercator (av.)
Mercier (place Cardinal)
Merciers (rue des)
Mésanges (av. des)
Moissonneurs (chemin des)
Moulin à vent (rue du)
Nerviens (chaussée des)
Newton (av.)
Nivelles (rue de)
Nobel (av.)
Noire Espine (chaussée de la)
Notre-Dame de Basse-
Wavre (av.)
Nuit et jour (ruelle)
Olives (ruelle aux)
Orangerie (chaussée de l')
Ottenbourg (chaussée d')
Parc Saint-Job
Pascal (av.)
Pasteur (av.)
Payau (ruelle)
Pendou (tienne du)
Piat (rue Théophile)
Pichaute (Tienne de la)
Pigeons (chemin des)
Pont du Christ (rue du)
Pont-St-Jean (rue du)
Postillon (sentier du)
Pré de Wildre (ruelle du)
Pré des Querelles
Princes (av. des)
Progrès (rue du)
Provinciale (rue) de la E411
à la rue de Nivelles
Ramiers (rue des)
Relais (clos du)
Réservoir (rue du)
Rhône (chaussée du)
Rivage (courte rue du)
Rivage (rue du)
Roitelets (sentier des)
Rosières (rue de)
Ruwebaut (tienne)
Ry (chemin du)
Sabin (av.)
Sainte-Anne (rue)
Saint-Roch (rue)
Saint-Sébastien (rue)
Sambon (rue Charles)
Saône (chaussée de la)
Sarment (tienne du)
Saules (parc des)
Seine (chaussée de la)
Simonart (sentier)
Solvay (av.)
Source (rue de la)
Stadt (drève de)
Stofé (courte rue du)

Sucrerie (chemin de la) de
la E411 à la rue de l'Ermitage
Taxandres (chaussée des)
Temple (chemin du)
Templiers (rue des)
Terlaenen (chaussée de)
Tilleul (chaussée du)
Tilleul (rue du)
Tir (rue du)
Toiliers (rue des)
Trait (tienne du)
Trévires (drève des)
Trompette (quai du)
Trou Madame (tienne du)
Try (tienne du)
Try de Champles
Usine (rue de l')
Vanpée (av.)
Vésale (av.)
Vieux Chemin (rue du)
Vieux Fossés (ruelle des)
Vignes (chaussée des)
Villa Romaine (chaussée de la)
Voie (chaussée de la Verte)
Volontaires (rue des)
Warlandes (impasse des)
Wavre (rue de)
Yernaux (av. Désiré)



Horaire et adresse du recyparc le plus proche*

Chée de Longchamps, 1300 Wavre, T 010 84 16 03

• Horaire unique pour toute l'année :

du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h.

• Jours de fermeture : les dimanches et les jours fériés légaux.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Pour plus d'informations : www.inbw.be

Collecte des déchets encombrants

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recyparc (voir adresse en dernière page). Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au **n° gratuit : 0800 49 057**.

L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent.

Pour éviter tout dépôt sauvage, les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée, au plus tôt le jour de la collecte à 7 h. Il est demandé de les sortir à un endroit facilement

accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité.

Le prix de l'enlèvement est fixé à 5€ par m³ (maximum 3 m³ par enlèvement).

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement de préférence par Bancontact et de signer un bon d'enlèvement.

Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne pourra être effectué.



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

Poids inférieur à 50 kg - taille inférieure à 3 m x 1,5 m

• Grands objets en plastique

(bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC...)

• Grands objets en métal

(bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos...)

• Grands objets en bois

(meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin...)

• Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.

• Verres plats

(miroirs, vitres, carreaux, etc.) à bien emballer, pensez aux collecteurs !

• Souches, troncs d'arbre et branchages

inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots

• Équipements électriques et électroniques

(lave-vaisselle, lave-linge, frigo...)

• Grands objets inertes

(lavabos, cuvettes de wc et bacs...)

• Pneus



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères!

Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre:

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés

- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

Petits déchets entrant dans un sac poubelle, déchets organiques, PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre, déchets verts (tontes de pelouse, feuilles...), **petits déchets inertes** (briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...), **déchets spéciaux** (peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...), **amiante-ciment (« Eternit »)** (tôles ondulées, ardoises, tuyaux...), **bonbonnes de gaz.**

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle!



Grand Nettoyage de Printemps les 25, 26, 27 et 28 mars 2021

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets), sauf pour les sapins de Noël, au plus tard le lendemain du jour de la collecte:

Tél. gratuit:

0800 49 057

E-mail:

valmat@inbw.be

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet d'in BW (votre intercommunale de gestion des déchets): www.inbw.be

**Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ?
Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets).**

0800 49 057
valmat@inbw.be